

## SECRETARIAT POLITIQUE

**EXPOSE LIMINAIRE DU CHEF DU DEPARTEMENT**  
**A LA CONFERENCE DES AMBASSADEURS DU MARDI 23 AOUT 1988**

## Salutations d'usage

Tout d'abord, je voudrais rendre hommage à la mémoire de deux Chefs de Mission décédés cette année, alors qu'ils étaient en fonctions.

J'ai le triste devoir de vous informer que l'Ambassadeur Alfred Glesti, Chef de notre Mission diplomatique en Australie et en Papouasie-Nouvelle-Guinée, est décédé hier, après une longue maladie.

Né en 1928, M. Glesti étudia à St-Gall et à Genève et y obtint les licences en sciences publiques et en sciences politiques. Entré au service de notre Département en 1957, il reçut sa formation à Berne et à Paris et fut successivement transféré à Paris, Berne, Tokyo, à la Mission d'observation à New York et rentra en 1974 à la Centrale. En 1982, M. Glesti fut nommé Secrétaire général et, en 1985, Ambassadeur en Australie et en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Comme vous le savez, nous avons eu à déplorer aussi le décès de l'Ambassadeur Fritz Bohnert, Chef de notre Mission diplomatique en Chine, décédé le 3 mai de cette année, après une longue maladie.

Né en 1928, M. Bohnert effectua ses études juridiques à Berne et à Paris et les termina avec le grade de Docteur en droit et le brevet d'avocat bernois. Entré en 1956 au service de notre Département, ses premières affectations, interrompues à deux reprises par des séjours à la Centrale, le conduisirent à Tokyo, New York et à la Nouvelle Delhi. En 1977, le Conseil fédéral le nomma Ambassadeur en Ethiopie, en 1981 en Suède et, en 1986, en

## II

Chine. A la fin de l'année 1987, l'Ambassadeur Bohnert retourna en Suisse en raison de son état de santé.

Je vous prierai de vous lever et d'observer une minute de silence à la mémoire de l'Ambassadeur Glesti et de l'Ambassadeur Bohnert, dont nous n'oublierons pas les précieux services qu'ils ont rendus à la Confédération.

\* \*  
\*

Selon l'usage, j'aimerais maintenant rendre hommage et prendre congé officiellement de trois de nos collègues et de trois Chefs de service et de section à la Centrale qui ont pris ou qui prendront leur retraite dans le courant de cette année. Il s'agit de:

- DISLER Marcel, Ambassadeur au Mexique, en République Dominicaine, en République d'Haïti et en Jamaïque, avec résidence à Mexico, depuis 1985.
- BRINGOLF Pierre, Chargé d'affaires ad interim à Abou Dhabi, depuis 1985.
- DISSLER Auguste, Chargé d'affaires ad interim à Tananarive, depuis 1983.

Malheureusement, Monsieur l'Ambassadeur Disler et Messieurs les Chargés d'affaires Bringolf et Dissler sont empêchés d'assister à notre réunion. Je tiens ici à exprimer à tous les trois Chefs de Mission ma reconnaissance pour leur dévouement et les services qu'ils ont rendus à notre pays durant tant d'années d'activités incessantes.

## III

Pour ce qui est des cadres supérieurs de la Centrale qui ont déjà pris ou qui prendront leur retraite avant la fin de l'année, il s'agit de :

- WANNER Theophil, Chef du Service radio, depuis 1973.
- KOPP Elisabeth, Chef du Service pour le personnel de secrétariat à la Section du personnel, depuis 1983.
- LEUZINGER Pierre, Chef du Service information et documentation de la Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire, depuis 1971.

J'adresse un grand merci aussi à ces collaborateurs précieux pour leur engagement et je souhaite à tous ceux que je viens de nommer une heureuse retraite et forme mes vœux les meilleurs pour leur santé.

\* \*  
\*

### Introduction

Dès mon entrée en fonction, j'ai constaté que les problèmes du transfert des collaborateurs du Département, de l'attribution de postes et d'équilibre à respecter étaient un sujet de préoccupation constante pour la plupart d'entre vous.

S'il n'y a pas de miracle à attendre en ce sens que chaque collaborateur ne pourra mathématiquement pas obtenir satisfaction totale, il est important de conserver ouvertes plusieurs solutions avant d'en arrêter une qui pourrait pourtant paraître simple et évidente.

## IV

Ce sont les considérations qui m'ont permis très rapidement de traiter ce problème avec Monsieur Edouard Brunner, Secrétaire d'Etat à notre Département.

Je précise et souligne que lui-même m'a engagé à tenir compte qu'il était également soumis à la discipline du transfert et que, par conséquent, il était prêt à accepter un déplacement.

A moins d'être présomptueux, le nouveau Chef du Département n'allait pas croire nécessaire d'asseoir son autorité en expulsant tous les proches collaborateurs qu'il rencontrait à la Centrale. C'est donc en accord avec Monsieur Brunner que j'ai proposé au Conseil fédéral la nomination de son successeur à la tête de la Direction politique. Il s'agit donc d'une affaire menée et conclue dans les meilleurs termes entre les intéressés et non pas d'un règlement de compte qui aurait paru spectaculaire, mais n'aurait servi personne, et en tous les cas pas l'image de notre Département. Vous savez tous que les usages internationaux nous imposent de ne pas rendre publiques les nouvelles fonctions de Monsieur Brunner avant d'avoir obtenu l'agrément nécessaire.

Je tiens ici à rendre hommage à Monsieur Brunner et à le remercier de l'énorme travail qu'il a accompli dans ses diverses fonctions à la Centrale et plus spécialement dans sa charge à la tête de la Direction politique.

La collaboration que nous avons établie durera une année et elle m'a permis de prendre réellement contact avec les problèmes du Département et de mesurer les compétences très grandes du Secrétaire d'Etat.

Il n'est pas nécessaire d'être un très grand devin pour vérifier que la personnalité de Monsieur Brunner et la mienne ne sont pas identiques, mais, à moins de considérer que nous sommes tous les deux stupides, il est parfaitement possible de comprendre que

V

nous pouvons loyalement travailler ensemble et nous estimer réciproquement.

Je souhaite d'ores et déjà la bienvenue à Monsieur Klaus Jacobi, qui prendra ses nouvelles fonctions au début de l'année prochaine.

J'aurai l'occasion, au moment de la passation des pouvoirs, de prendre officiellement congé de Monsieur Brunner et de présenter Monsieur Jacobi, au cours d'une conférence de presse.

\* \*  
\*

C'est la première fois que j'ai l'occasion de vous rencontrer tous réunis et j'ai choisi pour mon exposé d'ouverture de rester dans le concret. Ceci sans doute correspond à mon tempérament. J'essaierai, dans mes propos, de brosser un tableau du développement politique tout d'abord sur notre continent. Je m'arrêterai quelques instants sur l'Europe et notre politique européenne, avec les problèmes des rapports Est-Ouest, le désarmement; je parlerai ainsi de la "Grosswetterlage", puis j'aborderai ce que l'on appelle les conflits régionaux, notre politique de coopération au développement et d'aide humanitaire, la contribution de notre pays au maintien de la paix. Enfin, je dirai quelques mots sur la question qui ne laisse pas de nous préoccuper : les réfugiés; thèmes dont nous parlerons en fin de matinée et au cours de cet après-midi.

Je souhaiterais que mon exposé nous permette de déboucher sur un débat et que tous ceux d'entre vous qui le désirent apportent leur contribution fondée sur l'expérience vécue que nous ne pouvons pas remplacer. J'attache personnellement une très grande importance à ce dialogue entre les services de la Centrale et nos

## VI

postes à l'étranger. Dans ce contexte, je tiens à redire ici ce que certains d'entre vous savent déjà : ma porte est ouverte à tous ceux qui souhaitent me rencontrer.

La politique étrangère de notre pays ne dépend pas, j'en suis bien conscient, d'un seul homme et le changement à la tête du Département des affaires étrangères n'a dès lors pas transformé cette politique qui est avant tout celle du Conseil fédéral. Je ne suis là que pour donner des impulsions, renseigner, pour mettre des accents et pour prendre les initiatives que j'estime nécessaires. Jusqu'ici, vous l'avez constaté, je n'ai pas fait de voyages à l'étranger si ce n'est mes entretiens de Bregenz - vous voyez que je suis resté prudent et que je ne me suis pas trop éloigné de nos frontières - où j'ai rencontré, selon une tradition bien établie entre la Suisse et l'Autriche, mon collègue, M. Mock. Je me suis rendu à Vienne en mai lors de la présentation, à la CSCE, du projet de document final élaboré par les N+N. Ce déplacement m'a permis de nouer des contacts avec mes collègues de Yougoslavie, de Suède et de Finlande. Quelques jours auparavant, la réunion du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe à Strasbourg m'a donné l'occasion d'avoir un entretien fructueux avec M. Genscher, qui sera suivi d'une visite très prochaine à Bonn, et mon collègue norvégien, M. Stoltenberg.

J'ai eu des conversations en Suisse avec un grand nombre de personnalités étrangères. Je ne peux pas les citer toutes car la liste en serait trop longue et sans doute fastidieuse. Je retiendrai les deux visites officielles de mes collègues britannique et thaïlandais, les visites au Conseil fédéral qu'ont faites le Chancelier autrichien, le Secrétaire général de l'ONU, la Présidente des Philippines, Madame Aquino, et en visite d'Etat le Président Soares du Portugal. Je citerai encore ma rencontre avec le Président Sanguinetti de l'Uruguay et celle avec MM. Shultz et Chevardnadze qui se réunissaient à Genève dans le cadre de la signature des Accords sur l'Afghanistan.

## VII

Dans le contexte de l'Afrique australe et dans la politique de dialogue que nous souhaitons maintenir avec toutes les parties intéressées, j'ai reçu le Révérend Boesak, Président de l'Alliance réformée mondiale et membre fondateur de l'UDF (United Democratic Front), M. Boraine, Directeur exécutif de l'IDASA (Institute for Democratic Alternative for South Africa), responsable notamment du séminaire de Dakar, ainsi que le Vice-Ministre des affaires étrangères de la République sudafricaine, M. Meiring.

Ces rencontres m'ont aidé, par des contacts directs, à me faire une idée plus précise des problèmes du monde et des possibilités et moyens de notre politique.

Si je n'ai pas entrepris de voyage à l'étranger, c'est de propos délibéré; je tenais à me consacrer avant toute autre chose à ce Département, à approfondir les principaux dossiers qui nous préoccupent et à connaître les rouages de cette grande maison à laquelle nous appartenons. Je suis disposé à entreprendre à mon tour des voyages à l'étranger lorsque ceux-ci me paraîtront nécessaires et opportuns. J'ai toutefois encouragé le Secrétaire d'Etat et les hauts fonctionnaires de ce Département à rencontrer leurs collègues et entretenir leurs contacts avec le monde. Quelques jours après mon entrée en fonction, j'ai mis sur pied un groupe de réflexion sur l'Europe car, et j'y reviendrai dans mon exposé, j'estime que ce Département doit avoir son mot à dire dans tout ce qui concerne non seulement la politique d'intégration européenne, mais nos relations avec l'Europe dans son concept le plus large. Je me rends compte que, de plus en plus, les questions de politique étrangère débordent le cadre de notre Département et intéressent l'administration dans son ensemble. Une de nos tâches les plus importantes désormais sera donc d'assurer la coordination des diverses positions relevant de la politique étrangère prises par les Départements concernés.

J'ai l'intention, mais ceci n'est encore qu'un projet, de vous proposer une réunion des ambassadeurs qui n'aurait lieu que

## VIII

chaque deux ans à Berne. J'estime qu'il serait une bonne chose que je puisse vous réunir une année sur deux en petit groupe dans une région du monde. Nous pourrions nous rencontrer une fois en Amérique latine, une autre fois en Afrique, une autre fois dans un pays de l'Est ou en Asie. Au cours de ces conférences régionales, nous essaierions de faire le point de la situation et nous consacrerions notre analyse à une région précise et bien délimitée du monde, aux problèmes concrets touchant cette région et aux difficultés que vous rencontrez.

\* \*  
\*



Je souhaiterais tout d'abord aborder notre politique européenne qui, vous le savez, nous préoccupe tous. Il ne s'agit pas d'être à la page, mais de répondre aux besoins du jour. La Suisse, au coeur même du continent, représente, au travers d'institutions internes solides et à la faveur d'une défense nationale non négligeable pour l'Europe tout entière, un facteur de stabilité et de sécurité. Sous cet angle déjà, il ne fait aucun doute que nous sommes partie de l'Europe et dès lors, nous participons à sa construction. Cela dit, la question se pose de savoir quel sera, à l'avenir, le cadre dans lequel se déroulera la coopération entre la Suisse et l'Europe, quels seront les implications et l'impact de l'accélération de l'intégration européenne qui semble avoir lieu actuellement.

Le groupe de réflexion dont je viens de mentionner l'existence est en train d'analyser, au sein de quatre sous-groupes, les domaines de la politique de sécurité, de la science, de l'environnement, de la culture, du Conseil de l'Europe - l'Europe des 21 -, la politique de neutralité et les aspects institutionnels de nos relations avec la Communauté Européenne. Nous devons encore une fois tenter d'apporter des réponses. Nous ne sommes pas en mesure d'évaluer à ce stade jusqu'à quel point le peuple suisse sera prêt à transiger avec les principes fondamentaux qui caractérisent notre Etat et notre système politique, en échange de droits et de devoirs qui vont de pair avec une adhésion à la Communauté Européenne. Nous connaissons en effet l'attachement des Suisses à la démocratie directe, au fédéralisme et à la neutralité.

Il va de soi que notre politique devrait être marquée plus que jamais de ce que j'appellerais un réflexe européen, qui permettrait à notre pays de rester toujours "europafähig" - terme emprunté au Secrétaire d'Etat Franz Blankart - c'est-à-dire capable de participer au développement de l'Europe. Il est indispensable que nous continuions à promouvoir, et dans tous les

- 2 -

domaines, la compétitivité de notre économie, et, pour rester crédibles en tant que pays neutre, que nous maintenions une défense nationale suffisamment forte. Il appartient aussi à ce concept de l'"Europafähigkeit" que nous nous adaptions à l'Europe communautaire de telle manière et à un tel degré que nous puissions, si besoin est, à n'importe quel moment adhérer à cette communauté. C'est une des raisons qui a poussé le Conseil fédéral à assurer que toute nouvelle législation portant sur des sujets qui touchent au domaine extérieur ne soit pas, sans nécessité, incompatible avec le droit communautaire.

Mais laissez-moi vous dire que nous suivons actuellement toutes les voies possibles et examinons toutes les formes de coopération afin d'assurer à notre pays la place qui lui revient en Europe, sans pour autant compromettre son histoire, sa culture et ses valeurs traditionnelles. Nous utiliserons tous les moyens de coopération à notre disposition, fussent-ils bilatéraux, multilatéraux comme dans l'AELE, le Conseil de l'Europe, le processus de la CSCE, et il va sans dire que notre politique européenne ne saurait s'arrêter à la frontière qui sépare l'Europe de l'Ouest des pays socialistes de l'Est.

J'aimerais encore attirer votre attention sur un point particulier, celui de la coopération politique européenne et de son éventuelle compatibilité avec notre politique de neutralité ainsi que sur différents dossiers d'actualité. Ce domaine-là reste encore à explorer.

Nous savons que les Autrichiens essaient de ne pas voir, dans la neutralité, un obstacle insurmontable, alors que le Premier Ministre suédois a d'ores et déjà exclu toute collaboration de ce type. Le Conseil fédéral adoptera un très grand rapport qui fera le point de la politique de la Suisse face à l'intégration européenne.

- 3 -

Au Conseil de l'Europe, d'aucuns préconisent - en réponse d'ailleurs à des initiatives de pays de l'Est - de renforcer l'activité de l'Organisation à l'égard des Etats socialistes d'Europe. La Suisse est partie prenante à ce courant d'idées à condition bien sûr qu'il ne porte pas atteinte aux valeurs traditionnelles du Conseil de l'Europe, à savoir la démocratie et le respect des droits de l'homme. Nous sommes en principe favorables à la création d'une Fondation européenne pour la recherche sur les pays de l'Est, idée qui a été lancée conjointement par le Parlement européen et par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe; et nous sommes disposés à en examiner le projet détaillé dès qu'il aura été rédigé. Nous appuyons également la Convention relative à la reconnaissance des diplômes universitaires. Grâce à cette convention, les diplômés des universités suisses jouiront d'un meilleur accès au marché du travail de nos partenaires européens. Parallèlement, nous poursuivons nos efforts pour ne pas être exclus du Programme Erasmus qui, pour le moment n'est ouvert qu'aux seuls membres de la Communauté.

De manière générale, nous examinerons jusqu'à quel point il nous sera possible de participer à l'Europe des citoyens, soit par l'intermédiaire du Conseil de l'Europe soit en accord direct avec les pays de la Communauté. Je m'emploierai personnellement à faire avancer ce dossier. Ainsi les questions techniques des formalités frontalières - qui ont souvent d'importantes répercussions politiques - la liberté de circulation et le droit d'établissement, les échanges d'écoliers et de jeunes et les questions de coopération directe entre autorités administratives de divers pays, à tous les niveaux, nous occuperont davantage à l'avenir.

Les divers aspects que je viens d'évoquer montrent combien la politique européenne traite toujours davantage de sujets qui ne relèvent pas seulement de l'économie, qui est en elle-même un chapitre énorme. Il s'agit en fait d'un défi qui concerne notre

- 4 -

société tout entière. Ce défi n'est d'ailleurs pas sans parallèle avec celui qui a présidé à la construction de la Suisse moderne. Nous pensons ici à l'évolution du concept de souveraineté, à la croissance des interdépendances économiques et à l'instauration de nouveaux modèles de gouvernement qui, au milieu du XIXe siècle déjà, étaient la conséquence logique des évolutions politiques au niveau de notre continent. Nos prédécesseurs ont su vouloir des adaptations qui ont fait la force de notre pays, il nous appartient dès lors de faire de même.

\* \*  
\*

Depuis la Conférence des ambassadeurs 87, les relations Est-Ouest en général et américano-soviétiques en particulier ont, vous le savez, sensiblement évolué. Le dialogue Est-Ouest d'aujourd'hui se distingue de celui de la période de détente des années 70 dans la mesure où il ne concerne plus essentiellement la maîtrise des armements mais englobe, de manière désormais institutionnelle, outre ce domaine, les questions des droits de l'homme et les conflits dits régionaux. Il s'est donc considérablement élargi et enrichi. Si le terme de "connivence" est peut-être trop fort pour caractériser les relations actuelles entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, on constate néanmoins indiscutablement une certaine "convergence d'intérêts" des deux superpuissances qui amène ces Etats à rechercher et, où cela est possible, à résoudre leurs différends et à atténuer les tensions qui caractérisent traditionnellement leurs relations.

Le dialogue américano-soviétique s'est aussi en quelque sorte banalisé en raison même de la fréquence des rencontres entre non seulement MM. Reagan et Gorbatchev - à Washington en décembre 1987 et à Moscou en mai-juin 1988 pour ne citer que les deux

- 5 -

sommets intervenus au cours de cette dernière année - mais aussi entre leurs ministres des affaires étrangères, de la défense et leurs experts dans les domaines les plus variés.

Si une plus grande compréhension et confiance entre les Etats-Unis et l'Union soviétique peut contribuer à un renforcement de la stabilité, de la prévisibilité dans les comportements et de la paix dans le monde, alors une telle évolution ne peut être que la bienvenue. Il n'en reste pas moins que le renforcement du dialogue américano-soviétique représente un formidable défi pour les autres acteurs de la scène internationale tels que les pays européens, mais aussi pour la Suisse, si ceux-ci souhaitent, également à l'avenir, être en mesure d'affirmer et de défendre leurs intérêts propres.

Dans le domaine de la maîtrise des armements, l'événement le plus spectaculaire de cette dernière année a sans doute été la signature en décembre 1987 et l'entrée en vigueur, il y a quelques mois, du Traité sur l'élimination des forces nucléaires américaines et soviétiques de portée intermédiaire (FNI). En effet, ce traité prévoit, pour la première fois dans l'histoire de l'arme nucléaire, une véritable réduction, asymétrique de surcroît, des potentiels nucléaires de ces deux Etats et non pas seulement un plafonnement de ceux-ci. Par ailleurs, cette élimination de vecteurs nucléaires sera soumise à un régime inédit de vérifications qui ouvre de nouvelles perspectives pour la vérification de futurs accords de maîtrise des armements.

C'est avec satisfaction que le Conseil fédéral a pris connaissance de ce traité qui constitue, à son avis, un début prometteur en matière de politique de désarmement. Afin d'assurer, à long terme, la paix dans le monde et la stabilité militaire, l'accord FNI devra cependant être suivi, aussi rapidement que possible, d'autres accords de maîtrise des armements qui réduisent de manière

- 6 -

significative les potentiels offensifs qui subsistent. Il devra notamment être complété par des accords dans les domaines de l'armement conventionnel et chimique car le désarmement nucléaire ne peut être séparé de la maîtrise des armements conventionnels.

La sécurité sur notre continent ne dépend pas, à l'évidence, que des seules superpuissances et de leurs armes nucléaires. Elle est l'affaire de tous les pays européens et donc aussi de la Suisse. Si, de par l'élimination des forces nucléaires intermédiaires, la menace nucléaire en Europe s'amenuisera sans doute un peu, elle ne sera cependant pas entièrement éliminée car un arsenal nucléaire énorme subsistera. Par ailleurs, le poids relatif de la menace conventionnelle devrait s'accroître. Il importe dès lors que des solutions soient rapidement trouvées aux déséquilibres importants qui caractérisent les rapports de force entre l'Est et l'Ouest et que l'on procède à des réductions des armements conventionnels tout en maintenant un degré de sécurité égal pour tous.

Aussi bien l'OTAN que le Pacte de Varsovie ont, au cours de ces derniers mois, reconnu la nécessité de telles négociations et ont émis quelques propositions dans ce sens. Mais il reviendra à la CSCE et plus particulièrement à la conférence sur le désarmement dans le domaine conventionnel, dont le mandat est actuellement en voie d'élaboration à Vienne, de s'attaquer à ce dossier fort complexe. Il ne peut être question pour la Suisse neutre, avec son armée de milice purement défensive, de participer, du moins dans la première phase, à de futures négociations sur la stabilité conventionnelle menée par les 23 pays membres des deux grandes alliances militaires. Cependant notre intérêt nous dicte de ne pas laisser une telle conférence se développer de manière indépendante, ce qui aurait pour conséquence de nous exclure totalement de ce processus. C'est pourquoi nous revendiquons l'établissement d'un lien institutionnel entre la conférence à 23 et la

- 7 -

CSCE à 35, évitant ainsi tout risque de découplage entre les deux enceintes.

Si la CSCE est le forum privilégié pour la mise en oeuvre de notre politique Est-Ouest, ce n'est pas uniquement parce qu'on y traite de sécurité et de confiance dans le domaine militaire mais aussi, et peut-être surtout, parce que le processus d'Helsinki nous permet d'aborder, avec nos partenaires, les questions humanitaires et de droits de l'homme auxquelles nous sommes profondément attachés.

La Réunion de Vienne, qui a atteint un stade important après le dépôt, il y a quelques semaines, du document des Pays neutres et non alignés, devra instituer une conférence sur les droits de l'homme, ce qui est un fait nouveau en son genre. En effet, ce sera la première fois qu'on hissera les droits de l'homme au niveau d'une conférence alors que jusqu'à présent, on devait se contenter de réunions d'experts.

Nous avons également l'espoir qu'à Vienne les 35 sauront s'accorder sur la nécessité d'une réunion consacrée aux problèmes de l'environnement; problèmes auxquels notre population, ainsi que celle des autres pays européens, est particulièrement sensible. Pour que tout ceci se réalise, il faut que la Réunion de Vienne se termine de telle façon que le document soit substantiel en lui-même et en ses promesses d'avenir pour les réunions qui verront le jour au lendemain de Vienne.

\* \*  
\*

- 8 -

J'évoquais tout à l'heure cette "convergence d'intérêts" qui caractérise de plus en plus les relations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Il s'agit là, à mon avis, non pas d'un bilatéralisme dans le sens où on le comprend habituellement, à savoir, l'établissement d'un "condominium" des deux superpuissances, mais plutôt d'une tendance vers un "désengagement bipolaire". Cette évolution résulte surtout de la volonté nouvelle du Kremlin, depuis l'arrivée au pouvoir de M. Gorbatchev, de limiter, pour des motifs de politique intérieure et surtout économique, l'engagement de l'Union soviétique dans certaines régions du monde. Ceci est vrai aussi bien en Europe, avec la perspective d'une réduction des forces conventionnelles, que dans le cadre de certains conflits régionaux. Cette évolution coïncide par ailleurs avec les intérêts propres des Etats-Unis.

La thèse du Conseil fédéral a toujours été que l'accumulation d'armes n'est pas à l'origine des tensions internationales, mais que c'est avant tout la méfiance entre Etats qui incite ceux-ci à constituer de formidables arsenaux.

Les Etats-Unis et l'Union soviétique ont compris, depuis plusieurs années maintenant qu'il fallait, outre les questions de maîtrise des armements, s'attaquer à deux problèmes principaux :

- les droits de l'homme et
- le règlement des conflits dits régionaux.

Ils s'y sont attelés lors de consultations bilatérales et ils se sont employés, soit en agissant directement sur leurs partenaires respectifs, soit par l'intermédiaire des Nations Unies, à amener les parties en conflit à une résolution négociée de leurs différends.



- 9 -

En ce qui concerne le recours aux Nations Unies, nous nous en réjouissons, car cela met en valeur le rôle de l'organisation mondiale, comme on le constate en ce moment-même dans le conflit de Chypre et dans celui du Golfe. Nous déplorons toutefois que l'Europe semble demeurer absente de ces divers processus de négociations.

En cet été 1988, pour la première fois depuis de nombreuses années, des signes tangibles sont apparus qui nous permettent d'espérer en une résolution pas trop lointaine de certains graves conflits régionaux. Comme l'écrivait récemment le directeur du "Monde", "il flotte dans l'air, en cet été qui s'est fait tant attendre, comme un parfum de paix". En effet, c'est tout d'abord le retrait des troupes soviétiques d'Afghanistan, le premier du genre dans l'histoire de l'après-guerre - où, après avoir installé un régime communiste par la force, l'URSS se retire - qui ouvre ce chapitre des conflits régionaux où "l'heure est actuellement à la négociation".

L'arrêt désormais plausible des combats entre l'Iran et l'Irak a, en soi, quelque chose de remarquable.

Les Parties au conflit se sont quant au fond déclarées en accord avec la Résolution 598. Le Secrétaire général des Nations-Unies, qui joue le rôle irremplaçable d'intermédiaire, s'efforce maintenant de fixer les modalités d'un cessez-le-feu qui est entré en vigueur le 20 août; des conversations directes entre l'Iran et l'Irak débiteront après-demain à Genève sous les auspices de M. Pérez de Cuéllar.

En ce qui concerne la Suisse, j'aimerais mettre en exergue le fait que nous entretenons avec les deux belligérants des relations normales et correctes. Nous continuons de représenter les intérêts américains en Iran. Nous sommes en tous temps prêts à

- 10 -

nous engager dans le domaine de l'aide humanitaire, par exemple en envoyant sur place nos experts, et, au cas où nous en serions priés par les deux parties en présence, à leur offrir nos bons offices. Le Conseil fédéral a décidé, à la demande du Secrétaire général des Nations Unies, de mettre à la disposition du Groupe d'observateurs de l'ONU dès le 12 août un avion et son équipage suisse pour une durée de 6 mois.

M. Perez de Cuellar sera également à Genève demain déjà pour participer à la réunion entre le Président chypriote Vassiliou et le chef de la communauté turque Denktash qui pour la première fois depuis janvier 1985 renoueront leur dialogue sur l'avenir de l'île de Chypre.

En ce qui concerne le conflit israélo-palestinien, on constate que les blocages que nous connaissons depuis longtemps déjà demeurent, et ceci en dépit des initiatives extérieures et des évolutions internes constatées ces derniers mois, je veux parler ici de l'Intifada.

Lors de ma rencontre à Genève en février dernier avec les Ministres des Affaires Etrangères des deux superpuissances, j'ai eu l'occasion de déclarer à MM. Shultz et Chevardnadze que nous saurions apprécier à sa juste valeur les efforts conjoints que pourraient fournir les Etats-Unis et l'Union soviétique dans l'optique d'un règlement du conflit.

Comme vous le savez, le Conseil fédéral a affirmé maintes fois que, quelle que soit la solution qui interviendra au Proche-Orient, deux principes de base devront, à son avis, être respectés à savoir : le droit d'Israël à l'existence et à la sécurité à l'intérieur de frontières internationalement reconnues et le droit du peuple palestinien à déterminer son propre avenir.

- 11 -

Pour clore ce chapitre, je voudrais rappeler ici que la Suisse a offert son territoire pour servir de cadre à une conférence internationale et, ce faisant, contribuer à la réussite de négociations futures.

En Amérique centrale, un peu plus d'un an s'est écoulé depuis la signature en août dernier par les cinq Etats de l'isthme centra-méricain du Plan de paix de Guatémala. Cette heureuse initiative du Président Arias relançait, après une période de stagnation des efforts, un processus de paix dans la région, qui a permis d'aboutir dans une première phase à un ensemble de gestes de bonne volonté non négligeables de la part des signataires. La question centrale, celle d'un assouplissement du régime sandiniste en échange d'une cessation définitive des hostilités est cependant encore loin d'être résolue. On constate au contraire l'absence de progrès depuis mars dernier et même un certain durcissement du régime de Managua confronté à une crise économique aiguë.

Conformément à son engagement général en faveur du règlement pacifique des différends, le Conseil fédéral a salué la signature du Plan Arias et a rappelé notre disponibilité et la possibilité de faire usage de notre politique de bons offices dans le cadre de mesures de vérification notamment qui pourraient être prises au titre de l'Accord du 7 août 1987.

On chercherait en vain le signe d'un dégel du côté de l'Erythrée ou du Tigré. En effet, en Ethiopie, la lutte pour l'indépendance des Erythréens et des Tigréens se poursuit sans relâche.

Conséquence directe de la recrudescence des combats, diverses organisations d'aide internationale, notamment le CICR, ont dû quitter le territoire éthiopien. Le Comité International de la Croix-Rouge reste cependant présent dans la région puisque, à la suite de la décision du Gouvernement éthiopien d'interdire le

- 12 -

CICR, le Colonel Garang, le Chef de l'Armée populaire pour la libération du Soudan, a invité le CICR à poursuivre ses activités dans la zone soudanaise du Sud qu'il contrôle.

Jusqu'à présent, la Suisse s'est contentée d'attribuer à l'Ethiopie une aide purement humanitaire sans participer directement à des projets d'aide au développement. Les difficultés d'acheminement de l'aide alimentaire dans ce pays déchiré par la guerre civile de même que le retour cyclique des famines ont incité notre service d'aide au développement à repenser son engagement en Ethiopie. Il s'est en effet demandé s'il était opportun de fournir une aide alimentaire importante tout en négligeant les problèmes structurels de développement. C'est pourquoi il se propose de participer à l'avenir à des projets du Gouvernement éthiopien en faveur notamment de la conservation des sols.

Sur ce continent africain, la "convergence d'intérêts" entre les superpuissances dont je parlais plus haut semble porter des fruits en Afrique australe particulièrement où l'esquisse d'un règlement de la question angolano-namibienne a vu le jour à l'occasion de négociations directes entre l'Afrique du Sud, l'Angola et Cuba avec la participation des Etats-Unis en guise de médiateur. Après treize ans de guerre en Angola, les Parties à ce conflit ont dû reconnaître qu'une solution purement militaire, sur le terrain, ne pouvait être trouvée.

Vous le savez, à la demande des Etats-Unis, nous avons mis à disposition notre territoire et son infrastructure pour la dernière en date de ces négociations quadripartites qui s'est tenue à Genève au début de ce mois. C'est au vu de nos efforts constants visant à favoriser un règlement pacifique en Afrique australe et à la lumière de notre tradition de "bons offices", que le Conseil fédéral a accédé à cette requête.

- 13 -

A l'heure actuelle, il est encore difficile d'estimer avec sûreté les chances définitives d'un règlement pacifique en Afrique australe; d'autant plus que subsistent de nombreux problèmes délicats tels ceux des vérifications, du rôle de l'UNITA, de Jonas Savimbi et du déroulement chronologique des opérations. Le Secrétaire d'Etat Brunner a rencontré au début du mois à Genève les Chefs des différentes délégations aux entretiens à quatre. Ceux-ci semblent envisager un rôle pour la Suisse dans la mise en place de la Résolution 435 sur la Namibie et également en ce qui concerne le contrôle et la vérification de l'accord auquel ils pourraient aboutir sur le désengagement cubain en Angola.

Le principe d'un cessez-le-feu a été acquis à Genève. Les Angolais, les Cubains et les Sud-Africains se sont rencontrés secrètement à la frontière entre la Namibie et l'Angola pour mettre au point certains détails logistiques. Un protocole a été adopté à Genève qui porte sur le désengagement des troupes cubaines d'Angola, lié à la mise en place de la résolution 435 des Nations Unies sur l'indépendance de la Namibie. Des dispositions secrètes de ce protocole prévoient également la cessation de l'aide extérieure respectivement à l'UNITA et à la SWAPO.

Je tiens également à vous entretenir brièvement de notre attitude à l'égard de l'Afrique du Sud.

La position du Conseil fédéral, énoncée le 22 septembre 1986, garde sa validité. A cette occasion, il avait réitéré sa condamnation claire et nette de la politique d'apartheid, ainsi que des violations des droits de l'homme partout où elles surviennent. Il a confirmé son point de vue selon lequel l'application de sanctions économiques ne constitue pas une mesure appropriée pour corriger une situation politique donnée et a annoncé son intention d'étudier les mesures qu'il conviendrait de prendre afin que le territoire suisse ne soit pas utilisé pour contourner celles

- 14 -

prises par d'autres Etats. Le Conseil fédéral s'était également prononcé en faveur de mesures positives afin de renforcer l'aide à destination des couches de la population sud-africaine les plus défavorisées. Enfin, il s'est déclaré favorable au maintien du dialogue avec toutes les parties présentes en Afrique du Sud : le Gouvernement de Pretoria ainsi que les représentants des différentes communautés ethniques et des mouvements d'opposition.

Les démarches que nous sommes amenés à effectuer auprès des autorités sud-africaines se sont principalement concentrées dans le domaine des droits de l'homme. Elles sont fondées sur nos convictions humanitaires et ont été comprises de cette manière. Nous essayons aussi d'aider à la mise en place d'un dialogue interne. Mais, et c'est la nuance que nous apportons depuis 1986, si tout ce que nous entreprenons devait être remis en question par l'attitude et les actions des autorités de Pretoria, nous serions dans l'obligation d'envisager une révision de notre position.

En Asie, c'est le conflit régional du Cambodge qui semble actuellement entrer dans une voie qui pourrait mener à une solution.

Aujourd'hui, les regards se tournent vers les discussions bipartites entre la Chine et l'URSS. Etape cruciale pour la paix au Cambodge, elles pourraient également déboucher sur une amélioration des relations sino-soviétiques. On sait en effet que le conflit cambodgien constitue l'un des trois obstacles à la normalisation des rapports entre Pékin et Moscou, les autres étant la présence de l'Armée rouge en Afghanistan et la pression militaire que l'Union soviétique exerce sur la frontière commune.

\* \* \*

\*

- 15 -

Un autre aspect important de notre politique étrangère est constitué par notre politique de coopération au développement et d'aide humanitaire, que nous considérons comme une contribution à la paix internationale et donc comme une contribution à notre sécurité.

Depuis une dizaine d'années, un gros effort a été fait par la Confédération pour porter notre aide au développement à un niveau comparable à celui consenti par les autres pays industrialisés, ceci tout en maintenant des exigences élevées quant à la qualité de nos prestations. Par ailleurs, nous avons porté un regard critique et global sur notre aide dans notre rapport sur la politique suisse de coopération au développement 1976-1985.

La conclusion principale que nous en avons tirée était qu'il était impossible d'isoler les projets et programmes financés par la coopération suisse de l'ensemble du contexte politique et économique des pays en développement.

Nous devons donc porter un intérêt croissant aux aspects de nos relations qui sont situées au-delà de la coopération au développement et de l'aide humanitaire. Il s'agit surtout des relations financières, marquées par la crise de l'endettement, et des relations commerciales.

La crise de l'endettement devra recevoir une solution qui permette aux pays pauvres de reprendre si possible leur croissance. Le Conseil fédéral a déclaré à plusieurs reprises qu'il entendait participer de manière appropriée à la recherche de solutions qui tiennent compte à la fois de cet impératif de croissance et de la nécessité de ménager les populations les plus pauvres. Les diverses suggestions faites par certains leaders de pays industrialisés méritent notre attention et nous interpellent, même si nous n'envisageons pas de les suivre au pied de la lettre.

- 16 -

Le Conseil fédéral est également conscient des difficultés considérables rencontrées par les pays en développement dans leurs exportations. Le commerce est indispensable aux pays en développement. Il sert à compléter et à renforcer le processus de développement interne. Pour que leurs efforts dans le domaine des exportations soient couronnés de succès, les pays en développement ont besoin du soutien des pays industrialisés. Ceux-ci peuvent y contribuer considérablement en maintenant ouverts leurs marchés.

Le besoin de considérer des problèmes de manière cohérente et intégrée, et non pas par petits compartiments, explique aussi le souci du Conseil fédéral d'accroître la cohésion entre l'aide humanitaire et la coopération au développement. C'est ainsi qu'entre-temps nous avons élaboré une conception globale de notre aide humanitaire concrétisée dans un Message du Conseil fédéral aux Chambres. C'est dans cet esprit également que les nouvelles structures du Corps suisse en cas de catastrophes ont été mises en place. Dès lors, les responsabilités sont clairement définies. Le nouveau Délégué a été nommé en la personne de M. Charles Raedersdorf qui entrera en fonction le 1er novembre prochain. Il vous sera présenté par le Directeur de la DDA, l'Ambassadeur Fritz Staehelin cet après-midi. J'aimerais saisir cette occasion pour remercier de manière particulièrement chaleureuse M. Arthur Bill, qui a accepté d'interrompre sa retraite pour assumer l'intérim pendant plus de 18 mois et grâce à qui la capacité du Corps à intervenir partout où cela était nécessaire a pu être maintenue intacte.

\* \* \*

\*



- 17 -

Comme vous l'avez lu, le Conseil fédéral a pris, en mars 1988, une décision de principe en ce qui concerne la participation de la Suisse aux opérations de maintien de la paix. Cette décision de principe prévoit qu'à partir de 1989 et dans un premier temps pour une période de quatre ans, la Confédération consacrera une somme annuelle de 15 millions de francs au soutien financier des opérations de maintien de la paix actuelles ou futures, à la livraison de matériel logistique (matériel sanitaire et de génie, avions de transport - mais jamais, bien sûr, de matériel de guerre -), ainsi qu'à la mise à disposition d'observateurs militaires et, éventuellement, d'équipes de réparation et d'entretien. L'engagement de contingents de casques bleus n'est pas prévu. Je n'en dis pas plus à ce sujet car nous aborderons ce problème plus en détail cet après-midi. Je suis persuadé que ce genre d'opérations est un des moyens qui permet à la Suisse de mettre en oeuvre, vis-à-vis de l'extérieur, ses principes et ses objectifs de politique étrangère et de politique de sécurité.

\*            \*  
                 \*

Un tour d'horizon de notre politique étrangère manquerait d'une perspective essentielle s'il omettait le point de vue des affaires culturelles.

La Suisse fait face à un double défi, il faut, d'une part, veiller à ce que notre identité comme entité politique, économique ainsi que culturelle dans un monde de plus en plus interdépendant ne soit pas étouffée; d'autre part, une intensification de la coopération surtout au niveau européen, avec les pays de l'Europe occidentale en priorité mais également avec les pays de l'Est et

- 18 -

avec les pays francophones se fait sentir dans le domaine culturel.

Pour tenir compte de ces développements nous sommes en train d'élaborer des priorités pour notre politique extérieure dans le domaine culturel. Nous voulons créer un instrument de travail qui nous servira de base au dialogue à l'intérieur de notre Département, centrale et postes extérieurs confondus, mais également avec les autres Départements, c'est-à-dire avec l'Office fédéral pour les affaires culturelles et l'Office fédéral pour l'éducation et la science, ainsi qu'avec Pro Helvetia, les cantons et les milieux privés.

Je suis personnellement d'avis que dans le secteur des affaires culturelles, la Confédération et notre Département ont un retard à rattraper. Le programme gouvernemental en cours s'attaquera à nouveau à l'article constitutionnel sur la culture, ainsi qu'à un article constitutionnel sur nos langues nationales. Au sein du Département, nous devrions dès lors mieux percevoir l'importance des affaires culturelles au sens large des relations internationales et rehausser le statut des services qui s'en occupent pour qu'ils aient davantage voix au chapitre.

La politique culturelle de chaque Etat tend en effet à illustrer les valeurs fondamentales sur lesquelles il repose et qui sont sa raison d'être. Dans les années à venir, nous aurons à assumer des positions de négociation déterminantes pour l'avenir de notre pays et nous aurons donc besoin de bien faire valoir les valeurs constitutives de notre fédéralisme et de notre culture politique. Pour être pris au sérieux, un pays doit avoir un rayonnement global dans sa politique extérieure. Sans renforcement du volet culturel une partie essentielle de notre politique étrangère risque de ne pas être mise en valeur comme je le souhaite.

- 19 -

Enfin, nous tâchons également, par notre politique extérieure, de contribuer à la solution des problèmes posés par les requérants d'asile dans notre propre pays : au plan bilatéral, en soulevant ces problèmes auprès des Gouvernements des pays d'origine, tout comme au plan multilatéral, en intensifiant la concertation avec les pays qui connaissent les mêmes problèmes que nous, et ceci notamment au sein des organisations internationales telles que le HCR, le CIM (Comité intergouvernemental pour les migrations) et le Conseil de l'Europe. L'Ambassadeur Weiersmüller vous expliquera en fin d'après-midi quelles sont ses tâches et la coordination qu'il a établie avec les services compétents du Délégué aux réfugiés.

\*            \*  
                 \*  
                 \*

Voilà, je crois avoir dans cet exposé essayé de couvrir les différents problèmes inscrits au programme de cette journée. J'ouvre maintenant un débat qui devrait porter essentiellement sur les questions à l'ordre du jour et nous commencerons par le sujet "La Suisse dans le contexte européen" pour lequel nous avons jusqu'à la fin de cette première matinée.